

APPEL A PROJETS

Fonds Publics et Territoires

Pas à pas, s'épanouir en famille(s)

Le dossier doit être retourné **avant le 31 janvier 2020**, complet, à l'adresse : servicepartenaires@caf.fr

Un appel à projets, pourquoi ?

Le fonds « publics et territoires » (Fpt) contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires. En complément des prestations légales et des prestations de service, il permet de développer des solutions « sur mesure » pour répondre aux enjeux suivants :

- accompagner la structuration et l'adaptation de l'offre sur les territoires afin d'accroître son accessibilité ;
- agir sur l'autonomie des personnes et prévenir ainsi les situations d'exclusion ;
- expérimenter de nouveaux modes d'actions et de coopérations favorisant un investissement social pérenne.

Les actions soutenues dans le cadre du fonds participent ainsi à la déclinaison opérationnelle des objectifs de politiques publiques poursuivis dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) et des conventions territoriales globales (Ctg) qui en découlent. Le cadre d'intervention est structuré autour des sept axes thématiques suivants:

- Axe 1 : Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun ;
- Axe 2 : Accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance ;
- Axe 3 : Engagement et participation des enfants et des jeunes ;
- Axe 4 : Maintien et développement des équipements et services dans des territoires spécifiques ;
- Axe 5 : Soutien des établissements d'accueil du jeune enfant présentant des fragilités économiques ;
- Axe 6 : Appui aux démarches innovantes.

Critères de recevabilité

Le présent dossier ne doit concerner qu'une seule action. Un même porteur de projets peut candidater pour plusieurs actions ou plusieurs axes en utilisant un dossier distinct à chaque fois.

Le montant des dépenses liées au projet ne pourra pas être inférieur à 5 000 €

Axe de votre projet

Veuillez cocher l'axe ou le volet correspondant à votre projet (voir le détail en annexe)

Axe 1 : Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun

- Volet 2 : Accompagner les Eaje au-delà du bonus « inclusion handicap »
- Volet 3 : Renforcer les conditions d'accueil et l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap
- Volet 4 : Favoriser l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap dans les autres services d'accueil hors Eaje et Alsh

Le volet 1 de cet axe « Déployer des pôles de ressources dédiés à l'accueil des enfants porteurs de handicap » est décliné dans un appel à projet spécifique.

Axe 2 : Accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance

- Volet 1 : Le soutien aux crèches combinant offre d'accueil pour les enfants et projet d'insertion pour les parents
- Volet 2 : L'accueil en horaires atypiques et d'urgence

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle font l'objet d'un appel à projet spécifique.

Axe 3 : Engagement et participation des enfants et des jeunes

- Volet 1 : Démocratiser l'accès des enfants aux loisirs éducatifs
- Volet 2 : Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes
- Volet 3 : Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes

Axe 4 : Maintien et développement des équipements et services dans des territoires spécifiques

- Volet 1 : Soutenir la rénovation et l'équipement des structures
- Volet 2 : Développer les mobilités et favoriser les projets itinérants

Axe 5 : Soutien des établissements d'accueil du jeune enfant présentant des fragilités économiques

Axe 6 : Appui aux démarches innovantes

Nom du projet **CITOYENS EN HERBE**

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

Porteur du projet

Mairie de Bon-Encontre

Publics touchés (en nombre et en qualité)

+/- 100 enfants de 6 à 10 ans

Territoire(s) concerné(s)

Bon-Encontre (école G.Brassens)

Etat des lieux (diagnostic sommaire)

Depuis la rentrée, les animateurs du service jeunesse, intervenant dans les temps périscolaires, ont constaté une recrudescence d'incidents et de conflits dans la cour de l'école pendant la pause méridienne.

Pour réduire ces incidents, ils ont décidé de responsabiliser les élèves de CM2 en les impliquant dans la création et l'animation de pôles d'activités.

Cela permet également de créer du lien avec eux et de faire connaître la maison des jeunes, lieu qu'ils fréquenteront peut être, où les jeunes sont impliqués dans la construction et l'autofinancement des projets.

Objectifs et résultats attendus

- Réduire les incidents et actes de violence
- Responsabiliser les jeunes et les rendre acteurs de leurs projets
- Permettre aux enfants de bénéficier d'activités de loisirs
- Améliorer le vivre ensemble

Description synthétique des actions prévues

(sur la base d'éléments quantitatifs et qualitatifs)

Mise en place de plusieurs pôles d'activités dans la cour et le hall de l'école pendant la pause méridienne

Si renouvellement du projet, merci de mettre en avant les principales évolutions

Calendrier de l'action :

date de démarrage : 2 décembre 2019

date de fin : 3 juillet 2020

Outils envisagés pour faire participer les parents

Compétences internes ou externes mobilisées

(Indiquer le nombre d'équivalents temps plein, si la demande porte sur des charges de personnel)

3 animateurs pendant la pause méridienne équivalent à 0.50 ETP

Partenariats

Service jeunesse, enseignants, élèves de CM2 pour animer

Critères et indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actes d'incivilité
- Nombre de pôles d'activités
- Nombre de volontaires inscrits
- Satisfaction des enseignants, des enfants, des parents
- Bilan sur des temps informels

**Plan de financement par action et par année
 (à reproduire autant que nécessaire)**

ANNEE :

DEPENSES		RECETTES	
- Achats	990	- Participations parentales	
- Services extérieurs		- CAF	
- Autres services extérieurs		. Financement sollicité au titre de l'appel à projets	1500
- Charges de personnel	5960	. Autres financements (PSU,PSO,...)	
- communication	50	- Etat	
		- Conseil général	
		- Commune / EPCI	4000
		- Autres (à préciser)	
		AGGLO	1500
		- Auto-financement	
Total DEPENSES	7000	Total RECETTES	7000

Fait à Bon-Encontre , le 10/01/2020

Signature :



Pour la signature, lors d'un retour par courrier électronique, veuillez compléter le document en indiquant simplement la qualité de la personne signataire, ayant compétence pour attester l'exactitude des informations transmises.

Pièces justificatives à transmettre

I.1 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à l'examen de la demande	
Existence légale	Numéro SIREN/SIRET Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives	Si ces documents ont déjà été transmis à la caf, l'engagement du bénéficiaire signé suffit
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du Conseil d'administration et du bureau	
Pérennité	Compte de résultat et bilan (ou éléments du bilan) relatifs à l'année précédant la demande	

I.2 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à l'examen de la demande	
Existence légale	Numéro SIREN/SIRET Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI et détaillant le champ de compétence	Si ces documents ont déjà été transmis à la caf, l'engagement du bénéficiaire signé suffit
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant le champ de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur	

I.3 – Entreprises- Groupements d'entreprises- Sociétés

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à l'examen de la demande	
Existence légale	Extrait K bis du registre du commerce datant de moins de trois mois	
	Numéro SIREN/SIRET	Si ces documents ont déjà été transmis à la caf, l'engagement du bénéficiaire signé suffit
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur	
Pérennité	Compte de résultat et bilan (ou éléments du bilan) relatifs à l'année précédant la demande	

ATTESTATION DE NON CHANGEMENT

**Document à compléter, à signer et à transmettre
à la Caf suite à votre demande dans le cadre des Fonds Publics et Territoires
servicepartenaires@caf.fr**

Je soussigné A. TREV. D'OUSSEAU, ~~président(e)~~, Maire (rayer la mention inutile)
de BON-ENCONTRE

atteste être en conformité avec les obligations légales, sociales et réglementaires,

atteste du non changement de l'existence légale, des statuts et des coordonnées bancaires

Fait à Bon-Encontre le 10 janvier 2020

Signature

